

Questionnaire APF Elections municipales 2014

L'APF appelle chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en répondant à ce questionnaire autour de 6 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Vos réponses constituent votre engagement pour une politique municipale inclusive

Candidate sur la commune de **Pornic**

NOM : **Brard**

Prénom : **Jean-Michel**

Parti : **sans étiquette**

POUR UNE EDUCATION POUR TOUS : *Des enfants en situation de handicap résident sur votre commune: que comptez-vous faire de plus pour les accueillir et les accompagner dans leurs scolarités et dans leurs écoles?*

Les enfants à mobilité réduite sont d'ores et déjà accueillis dans les écoles, et des aménagements particuliers complémentaires ont été réalisés pour eux chaque fois que nécessaire. Cette disponibilité à résoudre sans délai les éventuelles difficultés rencontrées sera naturellement maintenue.

Par ailleurs, une CLIS est en fonction à l'école de Kerlor

POUR UNE EDUCATION POUR TOUS : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et péri-scolaires?*

La crèche de Pornic est accessible. Le nouveau Centre de Loisirs sans hébergement, en cours d'aménagement, intègre totalement l'exigence d'accessibilité pour tous

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale?*

En ce qui concerne les bâtiments appartenant à la ville de Pornic, et suite au diagnostic effectué par un cabinet spécialisé, la grande majorité est déjà accessible et ceux qui restent le seront aussi en 2015.

Il n'y a pas aujourd'hui de transports publics communaux à Pornic.

Une plage surveillée en été est équipée d'un TIRALO pour permettre l'accès à la baignade des personnes handicapées.

Les cheminements piétonniers sont, sauf exception justifiée par la topographie des lieux, accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap ? Quels programmes de logement?*

Les programmes des logements locatifs sociaux et d'accession à la propriété intègrent le

besoin d'accessibilité, et des aménagements particuliers seront réalisés à la demande.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Que prévoyez-vous pour permettre aux personnes en situation de handicap de faire leurs achats quotidiens, d'aller dans les commerces de proximité en toute autonomie ?*

Les commerçants de centre-ville sont sensibilisés au besoin d'accessibilité et la ville joue son rôle de conseil à travers l'association des commerçants. Les stationnements réservés sont en place, et leur respect contrôlé.

Les zones commerciales périphériques sont accessibles.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Comment envisagez-vous de soutenir et de développer la commission communale d'accessibilité ?*

La mise en conformité de l'espace public est en cours et bien avancée. La commission communale d'accessibilité qui sera mise en place après les élections municipales y veillera et restera à l'écoute des propositions des associations et des particuliers concernés.

POUR L'EGALITE DANS L'ACCES AUX TRANSPORTS : *Quelle politique aurez-vous pour permettre aux personnes en perte d'autonomie (âge ou handicap) de votre commune de se déplacer librement ou d'accéder aux réseaux départementaux (Lila /SNCF) ?*

Les aménagements et rénovations récents (quais du vieux port, parc botanique de la ria, bourg de Sainte Marie sur mer) intègrent totalement l'impératif du déplacement des personnes en perte d'autonomie. Le futur pôle multimodal aura naturellement le même objectif

POUR UNE AMELIORATION DE L'ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS : *Que mettrez-vous en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer les sports et les loisirs de votre commune ainsi qu'à l'accès aux événements culturels en tant que spectateurs et/ou acteurs ?*

Toutes les installations sportives et culturelles de la ville sont généralement accessibles, et la ville reste très attentive à toutes les suggestions d'amélioration qui pourraient être émises.

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Vous êtes interpellé(e) par un(e) de vos concitoyens en situation de handicap sur des questions liées au logement, à l'emploi, à l'accès aux soins, aux aspects sociaux de sa situation. Quelles mesures et réponses pouvez-vous apporter pour orienter cette personne ?*

Les services des affaires sociales de la ville présentent toute la compétence et la disponibilité pour répondre rapidement à toute demande spécifique.

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Comment comptez-vous inciter les entreprises de votre commune à respecter l'obligation d'emploi de 6 % et favoriser également l'emploi des personnes en situation de handicap dans la municipalité ?*

La ville de Pornic respecte de longue date cette obligation. Elle joue son rôle de conseil auprès des entreprises concernées.

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Quelle politique mettrez-vous en œuvre sur les zones artisanales et d'activités ?*

Les zones artisanales et d'activités sont accessibles aux personnes en situation de handicap

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Comment comptez-vous faciliter la dynamique de votre commune sur la participation des personnes en situation de handicap à celle-ci ?*

Il n'y a, naturellement, aucune exclusion et toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour contribuer aux réflexions et enrichir le vivre ensemble, que ce soit à titre individuel ou au travers des associations représentatives.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Quelle politique d'aide et de soutien aux associations comptez-vous mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique ?*

Un programme ambitieux de suppression des zones non ou mal couvertes par l'ADSL est en cours au niveau de la communauté de communes de Pornic avec le concours du Département : à court terme, l'accès au haut débit sera assuré pour tous, particuliers, professionnels et associations.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Comment tiendrez-vous compte de la diversité sur votre commune ?*

La diversité de la population de Pornic est une constante ancienne, connue et entretenue dans une politique volontariste de maintien de la mixité sociale. Notre action s'adresse à toutes les générations, à toutes les catégories socio-professionnelles et s'efforce de répondre positivement aux demandes spécifiques des uns et des autres.

Engagement :

- Je m'engage